

OBJET

FINANCES - Dotation
de Solidarité Urbaine
- Année 2019 -
Rapport d'utilisation -
Communication.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
23/06/20

Date d'affichage :
07/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLEROT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette dotation est attribuée à des communes disposant d'un potentiel fiscal faible et d'un pourcentage élevé de logements sociaux. Elle a donc une composante sociale majeure. C'est pourquoi en 2019, la Ville a souhaité prioriser le bénéfice de la DSU sur des actions en faveur des populations confrontées à des difficultés sociales.

La Ville a été éligible à la D.S.U. en 2019 pour un montant de 10 960 708 €.

En application de l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport qui retrace les actions de développement social urbain réalisées au cours de cet exercice, ci-dessous :

Pour les dépenses d'investissement

| | |
|--|-----------------------|
| 1°) Locaux associatifs de quartier | 40 469,00 € |
| 2°) Aménagement du cadre de vie | |
| - Accès personnes à mobilité réduite-maîtrise d'œuvre et travaux | 389 010,00 € |
| - Vidéoprotection | 207 792,00 € |
| - Travaux énergétique | 318 503,00 € |
| - Travaux éclairage public | 95 692,00 € |
| - Réfection Champs Elysées | 141 238,00 € |
| - Aménagements Espaces Publics | 62 620,00 € |
| - Programme des écoles | 383 430,00 € |
| 3°) Extension et aménagement restaurants scolaires | 291 363,00 € |
| 4°) Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs dans divers quartiers | 1 101 242,00 € |
| 5°) Action Sociale | |
| -Maison des Services à la Population | 2 355 627,00 € |
| TOTAL | 5 386 986,00 € |

Pour les dépenses de fonctionnement

| | |
|---|-----------------------|
| Opération en faveur de la Jeunesse | 60 224,00 € |
| Subventions versées par la Ville à caractère social | 2 943 284,00 € |
| - Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale | 2 943 284,00 € |
| Maisons de quartier, foyer d'étudiants, centres sociaux | 2 241 687,00 € |
| Transports, aides sociales | 328 527,00 € |
| TOTAL | 5 573 722,00 € |

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

- de prendre acte de la liste des actions de développement social urbain financées dans le cadre de la Dotation Urbaine, et réalisées au cours de l'exercice 2019 dans les conditions définies au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 41 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Aurélien JAN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49885-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation